

MUTUALIZE CORPORATION
Société anonyme au capital de 1 315 016,59 €
25C Rue de Ponthieu – 75008 PARIS
482 899 002 RCS PARIS

Paris, le 10 décembre 2018

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale mixte de notre Société qui se tiendra le samedi **29 décembre 2018 à 10 heures**, à 75008 PARIS, 25C rue de Ponthieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A CARACTERE ORDINAIRE

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration ; rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur l'utilisation des délégations de compétences reçues en matière d'augmentation de capital.
2. Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; rapport complémentaire du commissaire aux comptes sur l'utilisation par le Conseil d'Administration des délégations reçues en matière d'augmentation de capital.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus aux administrateurs.
4. Affectation du résultat.
5. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du code de commerce ; approbation de ces conventions.
6. Démission d'un administrateur.
7. Mandats des commissaires aux comptes.
8. Pouvoir pour les formalités.
9. Questions diverses.

A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

10. Rapport du Conseil d'Administration notamment sur la continuité de la société, la réduction du capital à zéro et sur la ou les nouvelles augmentations de capital en numéraire.
11. Dissolution anticipée de la Société.
12. Réduction de capital social d'un montant de 1 315 016,59 € pour le ramener à zéro sous la condition suspensive d'une augmentation de capital.
13. Augmentation de capital social en numéraire.
14. Conditions et modalités de l'émission.
15. Modification corrélative des statuts.
16. Rapport du Commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription, pour la ou les augmentations de capital en numéraire.
17. Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital.
18. Suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice d'investisseurs institutionnels ou qualifiés ou agissant dans le cadre de la loi TEPA, dans le cadre de cette délégation de compétence.
19. Modification de la dénomination sociale de la société.
20. Modification corrélative de l'article 3 des statuts.
21. Sortie de la cotation des actions de la société.
22. Augmentation de capital réservée aux salariés.
23. Pouvoirs pour les formalités.
24. Questions diverses.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :

- soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ou partenaire pacsé ;
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

A cet effet, nous joignons à la présente convocation un document unique de vote par correspondance ou par procuration, et ses documents d'accompagnement.

Nous vous invitons à vous reporter aux instructions figurant sur le document unique de vote par correspondance ou procuration, notamment quant aux conditions d'utilisation et de retour de ce document.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'Administration et auxquelles ils sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société, et qui pourront être envoyées à l'adresse électronique suivante "assemblee_generale@mutualizecorp.com" au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'Administration